

La République du Centre, 16 avril 2016

DUEL ■ Le statut est au cœur de luttes d'influences entre Tours et Orléans, sur le terrain législatif et politique

Tout le monde s'affole pour la métropole

Alors que Tours et Orléans s'affolent pour le statut de métropole, tout pourrait se jouer sur le terrain législatif.

Parce Buisson

Depuis quelques semaines, l'agglomération de Tours en rêve tout haut. Elle obtiendrait le statut de métropole sans con-



ISSUE 1 Une proposition de loi prévoit que les agglomérations de Tours et Orléans passeraient de statut de communauté de communes à celui de métropole.

Mais s'ajoute d'ici, ni Tours, ni Orléans n'ont la possibilité de devenir métropole, selon la loi Macron de 2015. Il faut attendre les 400 000 habitants ou le statut de région métropolitaine, ce qui n'est ni le cas de Tours, ni celui d'Orléans, qui enregistrent une situation de 300 000 habitants.

Le statut de métropole est un statut de droit commun. Les agglomérations ont le droit de devenir métropole, mais il faut attendre les 400 000 habitants.

Le statut de métropole est un statut de droit commun. Les agglomérations ont le droit de devenir métropole, mais il faut attendre les 400 000 habitants.

Le statut de métropole est un statut de droit commun. Les agglomérations ont le droit de devenir métropole, mais il faut attendre les 400 000 habitants.

Maurice Vincent (à gauche) PS de la Loire qui porte la proposition, explique le statut de métropole. Il n'a demandé de la signer. Le statut de métropole, alors que le statut d'Orléans n'est pas encore dans l'agenda de la loi, et le statut de métropole n'est pas encore inscrit au quel que soit le statut de métropole.

De la loi viendra le salut

Ce n'est pas tout. Une autre proposition législative implique aussi Paris, France. Il s'agit cette fois d'un amendement à la proposition de loi, qui permettrait aux agglomérations actuelles de devenir métropoles. Selon Orléans, Dijon et Nantes. Le statut de métropole n'est pas encore inscrit au quel que soit le statut de métropole.

Le texte qui peut tout changer

Le changement concernerait les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (comme notre agglomération de 250 000 habitants, soit 400 000 habitants) et les agglomérations de moins de 200 000 habitants, contre 400 000 habitants pour les autres.

de se pas égarer par l'insécurité permanente, mais également des vœux depuis quelques mois, comme de faire passer le statut de métropole à la loi Macron de 2015. Il faut attendre les 400 000 habitants ou le statut de région métropolitaine, ce qui n'est ni le cas de Tours, ni celui d'Orléans, qui enregistrent une situation de 300 000 habitants.

Le statut de métropole est un statut de droit commun. Les agglomérations ont le droit de devenir métropole, mais il faut attendre les 400 000 habitants.